



HAL
open science

Les agriculteurs et leurs forêts

Bruno Cinotti

► **To cite this version:**

Bruno Cinotti. Les agriculteurs et leurs forêts. Revue forestière française, 1992, 44 (4), pp.356-364.
10.4267/2042/26332 . hal-03443935

HAL Id: hal-03443935

<https://hal.science/hal-03443935>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

économie et forêt

LES AGRICULTEURS ET LEURS FORÊTS

B. CINOTTI

Alors que l'on met en place des « primes aux boisements pour les agriculteurs », il est intéressant d'exploiter les informations du dernier recensement général de l'agriculture (celui de 1988) sur la forêt et les activités forestières des exploitations agricoles.

LES QUESTIONS FORESTIÈRES POSÉES AUX AGRICULTEURS

Les recensements généraux de l'agriculture (RGA) comportent des questions concernant la forêt des agriculteurs.

Le questionnaire du RGA de 1988 comportait quelques questions sur :

- la surface des peupleraies en plein et des bois et forêts rattachés à l'exploitation ;
- l'existence d'un entretien ou d'une exploitation de ces superficies boisées rattachées ;
- ou encore l'intervention des exploitants agricoles comme prestataires de services en forêt.

LA « FORÊT PAYSANNE » AURAIT DIMINUÉ D'UN TIERS EN VINGT ANS

Près de la moitié des exploitations agricoles possèdent des bois

De nombreuses exploitations agricoles (434 000 sur un nombre total de 1 017 000 au RGA de 1988) possèdent des bois, forêts ou peupleraies. Ces parcelles boisées rattachées à des exploitations agricoles sont souvent désignées sous le terme général de « forêt paysanne ».

Elles étaient 537 000 sur 1 263 000 au RGA de 1979, ce qui correspond à la même proportion : 43 %. L'existence d'un patrimoine forestier n'a pas d'effet sur la diminution du nombre des exploitations agricoles.

La surface boisée diminue plus vite que le territoire total des exploitations

● Le territoire total des exploitations diminue fortement

Le RGA fait apparaître entre 1978-79 et 1987-88 une diminution de la superficie totale des exploitations agricoles de 33,6 à 32,0 Mha, soit une différence de 1,66 Mha (- 5 %). Cette diminution est concomitante d'une diminution du nombre des exploitations qui passe de 1,26 à 1 million entre 1979 et 1988. Chaque année depuis 1979, 180 000 hectares ont ainsi été, en moyenne, soustraits du territoire agricole des exploitations. Pendant la décennie précédente, la moyenne annuelle n'était que de 45 000 hectares.

Cette diminution de la superficie totale des exploitations agricoles que fait apparaître le RGA se décompose de la façon suivante :

Territoire des exploitations agricoles (en milliers d'hectares) Catégorie d'utilisation	1979	1988	Évolution 1979-1988	Évolution 1979-1988 %
Superficie agricole utilisée :				
• Terres arables	16 704	17 201	497	+ 3
• Superficie toujours en herbe	11 462	10 214	- 1 248	- 11
• Cultures permanentes	1 331	1 181	- 150	- 11
SAU totale	29 497	28 596	- 901	- 3
Sols bâtiments et cours	308	288	- 20	- 6
Friches et landes non productives	1 088	803	- 285	- 26
Peupleraies, bois et forêts	2 631	2 188	- 443	- 17
Territoire non agricole	125	111	- 14	- 11
Superficie totale	33 649	31 986	- 1 663	- 5

● Les surfaces boisées des exploitations diminuent plus vite encore

La SAU ne connaît qu'une diminution de 29,5 à 28,6 Mha, soit une différence de 0,9 Mha (- 3 %). Cette diminution de surface de la SAU des exploitations agricoles est sensiblement moins importante que celle de leur surface boisée.

Car la « forêt paysanne » est passée de 3,1 Mha en 1970 à 2,6 en 1979, puis à 2,2 Mha en 1988 ; sa régression contribue proportionnellement plus (- 17 % entre 1979 et 1988) à la diminution de la surface totale des exploitations. Après cette réduction de près d'un tiers en vingt ans, elle ne représente plus que 15 % de la surface boisée française.

Ce résultat peut être rapproché de celui de l'Enquête sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES, 1983) qui, pour 801 000 propriétaires forestiers agriculteurs de profession, indiquait une surface totale de 2,3 Mha.

Si la surface résultant du RGA 1988 est inférieure à celle de l'ESSES, c'est que de nombreux agriculteurs ne déclarent pas naturellement leurs superficies boisées, bien que le manuel de l'enquêteur insiste bien sur ce point. C'est aussi parce que l'unité d'enquête du RGA est l'exploitation sur laquelle peuvent vivre plusieurs propriétaires forestiers, parents et enfants, mari et femme. L'étude de la « forêt rattachée aux exploitations agricoles » intègre la probable similitude de gestion des patrimoines forestiers des différents membres d'une même exploitation.

● *Les surfaces boisées tendent à sortir du domaine agricole*

D'après les autres sources statistiques (TERUTI et la statistique des autorisations de défrichement de la DERF), la régression de la « forêt paysanne » ne correspond pas pour autant à un déboisement. D'autre part, le nombre des exploitations agricoles possédant des forêts ne diminue pas plus vite que celui de l'ensemble (- 25 %).

Il semble donc que, lors de la reprise des exploitations, les terres agricoles sont reprises par d'autres agriculteurs, tandis que la partie boisée du patrimoine des exploitants agricoles est transmise à une autre catégorie de propriétaires (retraités, urbains, ...) par le jeu des mutations, donations et successions.

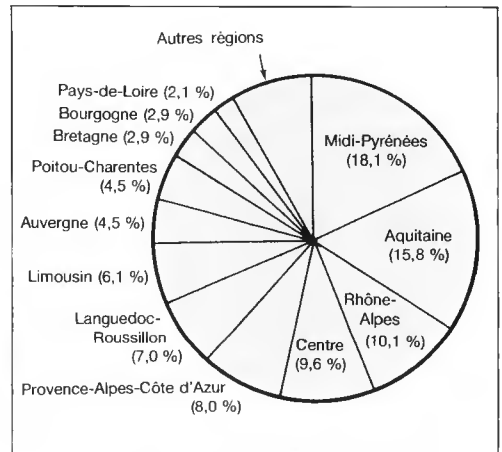
La régression de la surface boisée des exploitations agricoles serait le résultat de leur démembrement par dissociation de la partie forestière du reste de l'exploitation. Cette hypothèse, vraisemblable, dénoterait la prolongation et l'accélération d'un phénomène déjà ancien.

PORTRAIT DE LA « FORÊT PAYSANNE »

La « forêt paysanne » est centrale ou méridionale

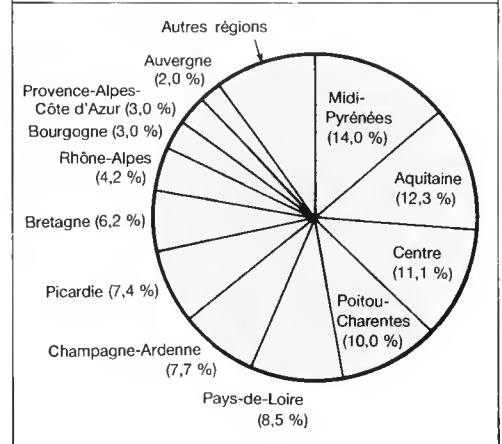
Les huit premières régions pour la surface totale de bois et de forêts des agriculteurs sont (figure 1, ci-contre) : Midi-Pyrénées, Aquitaine, Rhône-Alpes, Centre, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Limousin et Auvergne. Ces huit régions représentent 80 % des bois et forêts des agriculteurs.

Figure 1 **BOIS ET FORÊTS DES AGRICULTEURS** ► Répartition régionale des surfaces

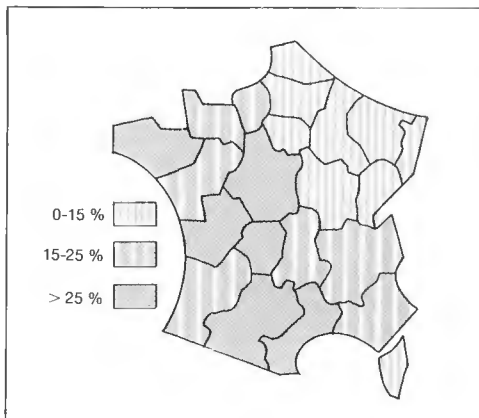


Le classement est sensiblement différent pour les peupleraies. Ce sont (figure 2, ci-contre) les régions du Sud-Ouest, du Centre-Ouest et du Nord qui y dominent : Midi-Pyrénées, Aquitaine, Centre, Poitou-Charentes, Pays-de-Loire, Champagne-Ardenne, Picardie et Bretagne. Ces huit régions représentent près de 80 % des peupleraies des agriculteurs.

Figure 2 **PEUPLERAIES DES AGRICULTEURS** ► Répartition régionale des surfaces

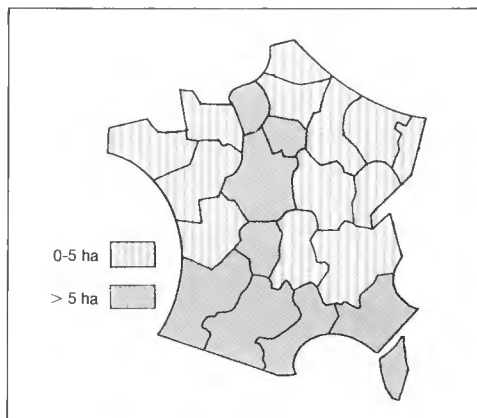


Ces deux classements s'expliquent bien par la faible part de la forêt des agriculteurs au sein de la forêt privée dans les huit régions du Nord et de l'Est, et en Corse (carte 1, p. 359).



**Carte 1 LA FORÊT DES AGRICULTEURS
DANS LA FORÊT PRIVÉE**
(proportion en surface exprimée en %)

Source : RGA 1988, IFN.



**Carte 2 SURFACE MOYENNE DES BOIS
ET PEUPLERAIES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**
(en ha)

Source : RGA 1988.

Sa surface moyenne est plus élevée que le reste de la forêt privée

Avec 5 ha, la surface moyenne de forêt des 434 000 exploitations agricoles est plus grande que celle des 801 000 agriculteurs telle qu'elle apparaît dans l'ESSES (3,1 ha) ; elle dépasse aussi celle des autres propriétaires privés (2,6 ha).

Cette surface moyenne varie selon les régions (carte 2, ci-dessus) suivant une distribution différente de celle de la carte 1.

La comparaison avec les résultats de l'ESSES (figures 3 à 6, pp. 359-360) fait surtout apparaître une différence dans la distribution par classe de taille : la « forêt paysanne » est formée à plus de 60 % de propriétés de 4 à 100 ha, alors que ces classes de taille ne représentent que 50 % de l'ensemble de la forêt privée.

Figure 3 LA FORÊT PRIVÉE FRANÇAISE
Distribution par classes de taille

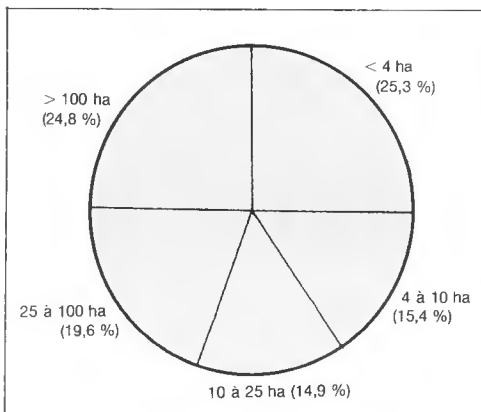


Figure 4 LA FORÊT PAYSANNE
Distribution par classes de taille

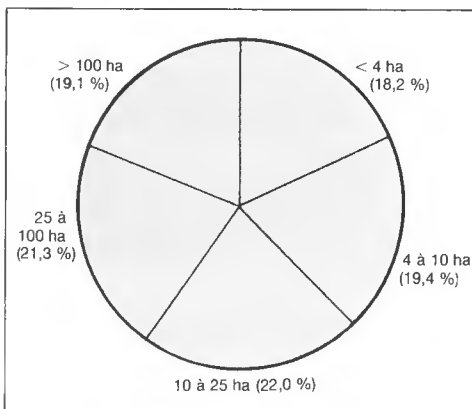


Figure 5 **LA FORÊT PAYSANNE**
par classes de taille de propriété

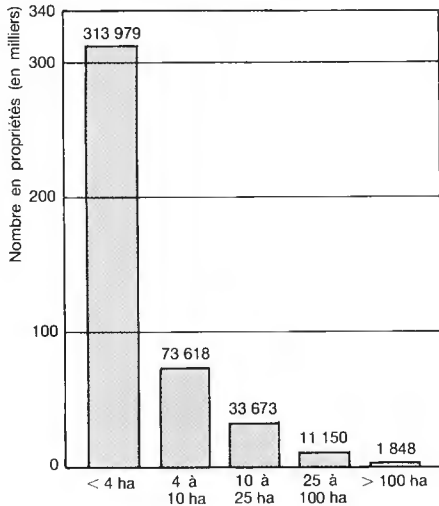
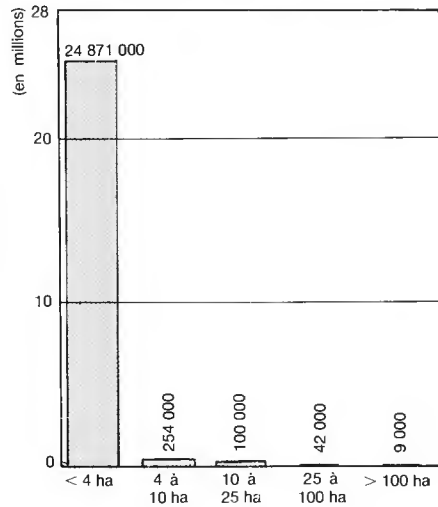


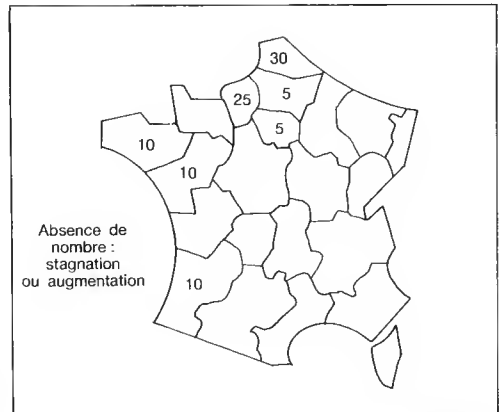
Figure 6 **LA FORÊT PRIVÉE FRANÇAISE**
par classes de taille de propriété



La « forêt paysanne » constitue une structure intermédiaire entre la grande propriété forestière et le reste, très atomisé, de la forêt privée.

La surface moyenne se réduit au nord et à l'ouest

La combinaison de la réduction du nombre des exploitations possédant des bois et forêts et des surfaces possédées varie selon les régions (carte 3, ci-contre). Dans neuf d'entre elles : Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Pays-de-Loire, Aquitaine, Bretagne, Picardie, Ile-de-France, Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne, cela se traduit par une nouvelle diminution de la surface moyenne de la forêt paysanne. Cette diminution dépasse même 25 % dans les deux premières régions citées.



Carte 3 **DIMINUTION DE LA SURFACE MOYENNE** ►
DE LA FORÊT PAYSANNE ENTRE 1979 ET 1988
(en %)

Source : RGA 1988.

La surface boisée est proportionnelle à la taille de la SAU

Le classement de la surface forestière moyenne, en fonction de la taille de la SAU de l'exploitation (figure 7, p. 361), montre une progression régulière partant de 4 ha pour les exploitations dont la SAU est comprise entre 1 et 5 ha pour arriver à 17 ha pour les plus grandes SAU. Ceci montre bien la complémentarité entre les activités agricole et forestière des exploitations.

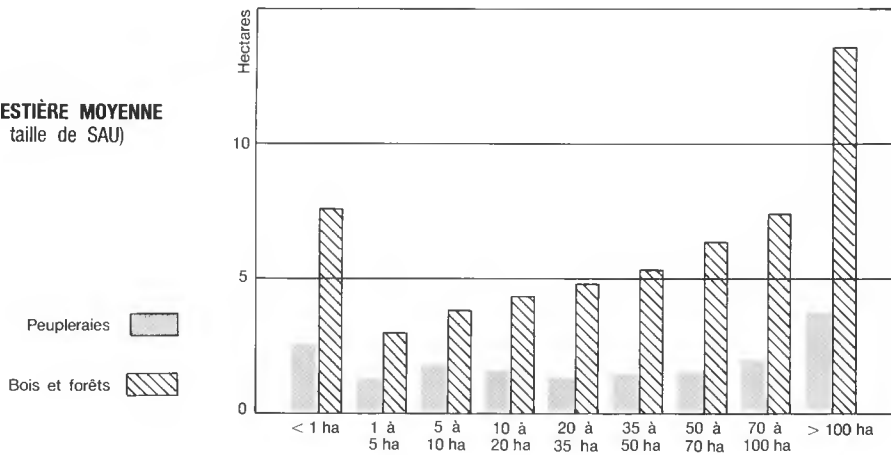
La surface boisée est indépendante de l'âge du chef d'exploitation

Le classement de la surface forestière moyenne, en fonction de l'âge du chef d'exploitation, ne montre aucune différence significative entre les classes d'âge. Il ne transparaît pas de politique

foncière marquée, ni en acquisition, ni en cession, pour le patrimoine forestier des exploitants agricoles, en fonction de leur âge.

Figure 7

SURFACE FORESTIÈRE MOYENNE
(par classe de taille de SAU)



PEU D'ACTIVITÉS FORESTIÈRES DANS LES EXPLOITATIONS

La récolte de bois de feu est leur principale activité forestière

Les trois quarts des exploitations agricoles possédant des bois et forêts récoltent du bois de feu destiné à être brûlé pour les besoins de l'exploitation ou pour la vente (figure 8, ci-dessous). Cette proportion ne varie pas avec la taille de la SAU.

Deux remarques s'imposent ici :

- la vente de bois de feu par les exploitations agricoles n'est prise en compte au titre de l'enquête annuelle de la branche « exploitation forestière » que dans le cas où l'agriculteur a demandé une carte d'exploitant forestier ;
- l'exploitation des haies et arbres isolés est en principe exclue de cette réponse.

Figure 8

PRATIQUE D'ACTIVITÉS SYLVICOLES
(par les exploitations ayant des bois)

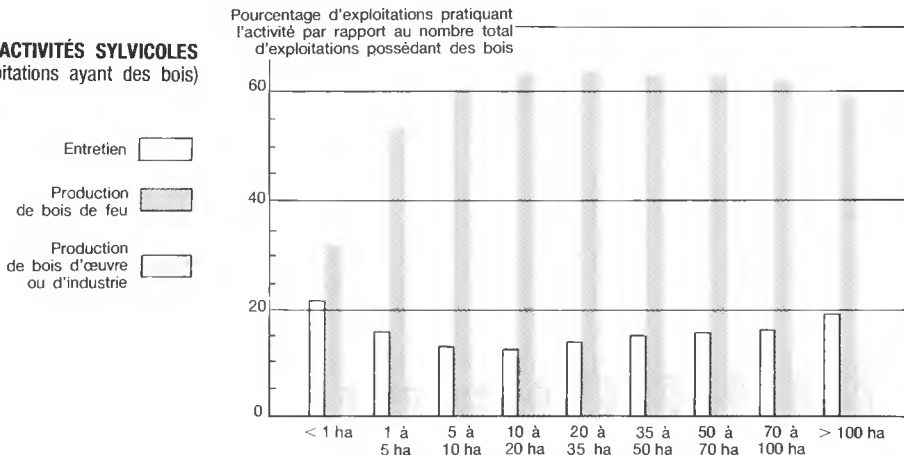


Figure 9 **PRODUCTION DE BOIS DE FEU**
Classement des huit premières régions

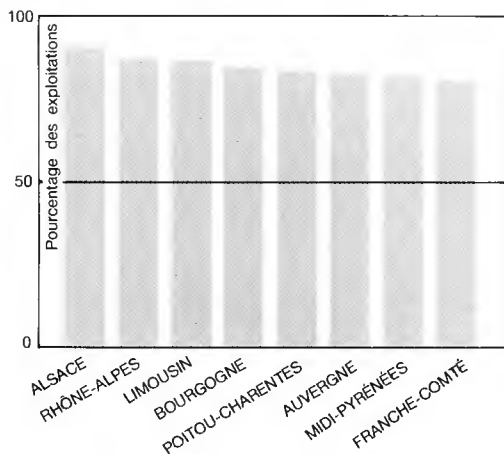
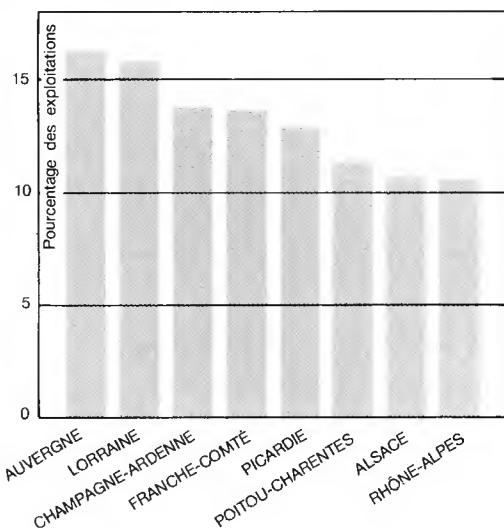
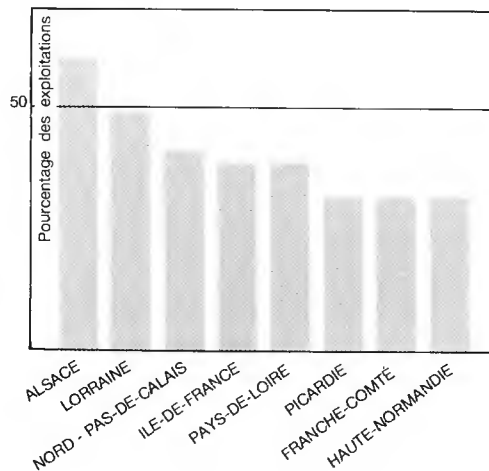


Figure 10 **ENTRETIEN DES BOIS DES AGRICULTEURS**
Classement des huit premières régions



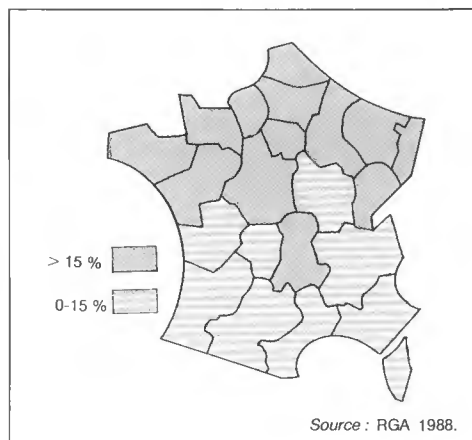
◀ Figure 11
PRODUCTION BOIS D'ŒUVRE OU D'INDUSTRIE
Classement des huit premières régions

Les huit premières régions pour la récolte de bois de feu sont (figure 9, ci-dessus) : Alsace, Rhône-Alpes, Limousin, Bourgogne, Poitou-Charentes, Auvergne, Midi-Pyrénées et Franche-Comté. Dans ces huit régions, plus de 80 % des chefs d'exploitation possédant des bois et forêts ont déclaré produire du bois de feu.

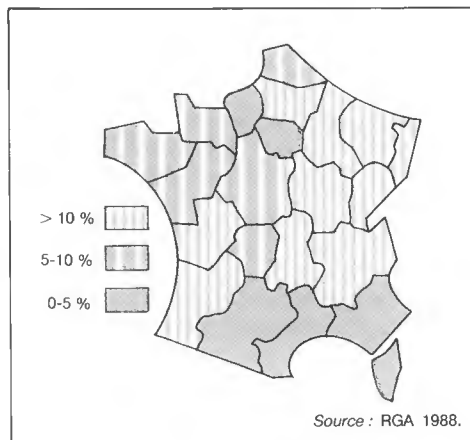
Les autres activités forestières

Les autres activités forestières des exploitations agricoles (figure 8, p. 361), entretien régulier de leurs bois (préparation du sol, plantation, débroussaillage régulier, ...) et exploitation pour le bois d'œuvre et d'industrie, sont beaucoup moins fréquentes (respectivement 18 % et 8,3 %).

Les huit premières régions pour l'entretien régulier des bois sont (figure 10, ci-dessus) : Alsace, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Pays-de-Loire, Picardie, Franche-Comté et Haute-Normandie. Dans ces huit régions, plus de 30 % des chefs d'exploitation possédant des bois et forêts ont déclaré entretenir régulièrement leurs bois.



Carte 4. EXPLOITATIONS AGRICOLES POSSÉDANT DES FORÊTS OU PEUPLERAIES ET LES ENTRETIENANT (en %)



Carte 5. EXPLOITATIONS AGRICOLES POSSÉDANT DES FORÊTS OU PEUPLERAIES ET Y PRODUISANT BOIS D'ŒUVRE OU BOIS D'INDUSTRIE (en %)

Enfin, pour la récolte de bois d'œuvre ou d'industrie, les huit premières régions sont (figure 11, p. 362) : Auvergne, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Picardie, Poitou-Charentes, Alsace et Rhône-Alpes. Dans ces huit régions, plus de 10 % des chefs d'exploitation possédant des bois et forêts ont déclaré produire du bois d'œuvre ou d'industrie.

La mise en valeur des propriétés forestières des exploitants agricoles est donc le plus souvent uniquement la récolte du bois de feu.

L'activité forestière des agriculteurs n'est pas proportionnelle à leur importance relative dans les régions

Parmi les huit premières régions pour la surface des bois et forêts des exploitations agricoles, une seule (Centre) fait partie des huit régions où l'on entretient le plus ce patrimoine forestier, trois (Auvergne, Rhône-Alpes et Aquitaine) de celles où l'on produit du bois d'œuvre et d'industrie et quatre (Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Limousin et Auvergne) de celles où l'on produit du bois de feu.

La réponse à la question sur l'entretien des bois, forêts et peupleraies oppose le Nord et le Sud de la France de façon presque caricaturale (carte 4, ci-dessus). Ainsi, les régions les plus actives, suivant ce critère « entretien », sont malheureusement plutôt celles où la surface moyenne de bois par exploitation est basse.

La production de bois d'œuvre et d'industrie est, elle aussi, plus fréquente dans les régions à faible surface moyenne de forêt des agriculteurs (carte 5, ci-dessus).

ENCORE MOINS D'ACTIVITÉS FORESTIÈRES HORS EXPLOITATION

Sur le million d'exploitations agricoles recensées pour toute la France par le RGA, très peu ont déclaré avoir des activités de prestations de service en sylviculture (1 061) ou en exploitation forestière et scierie (3 549). Les mêmes résultats pour les exploitations possédant des bois, forêts ou peupleraies, sont respectivement de 579 et 2 207. Ces chiffres sont faibles en propor-

B. CINOTTI

tion du nombre d'agriculteurs ; leur importance est tout autre si on les rapporte aux 10 400 entreprises d'exploitation forestière recensées par l'enquête annuelle des branches « exploitation forestière » et « scierie » en 1989 (AGRESTE IAA, n° 14).

Les données sur les activités, principale ou secondaire, du chef d'exploitation ou des autres personnes vivant sur l'exploitation représentent des résultats également très faibles (1 575 en activité principale sylviculture ou exploitation forestière, 1 771 en secondaire).

En conclusion, les agriculteurs sont très peu engagés en nombre dans le secteur des travaux forestiers, qu'ils soient sylvicoles ou d'exploitation.

Ce manque d'intérêt expliquerait lui aussi que les restructurations foncières des exploitations se fassent au détriment de la partie forestière de celles-ci.

EN RÉSUMÉ

Les bois, forêts ou peupleraies des exploitants agricoles diminuent régulièrement, plus vite en surface qu'en nombre.

En outre, malgré une taille moyenne légèrement plus élevée que le reste de la forêt privée, la forêt des agriculteurs fait l'objet d'une exploitation assez sommaire dont le produit principal est le bois de chauffage.

La grande disparité régionale rend difficile toute autre conclusion globale. Toutefois, le patrimoine forestier des exploitations agricoles, se réduisant plus vite que l'ensemble des exploitations, semble être le premier sacrifié en cas de restructuration ou de succession. Cette constatation soulève de nombreuses questions à moyen terme pour l'aménagement de l'espace rural.

B. CINOTTI
Responsable des Études et Statistiques forestières
SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
4, avenue de Saint-Mandé
75570 PARIS CEDEX 12

BIBLIOGRAPHIE

- Chiffres clés ... 1979-1988 : d'un recensement à l'autre. — AGRESTE - Données octobre 1989, n° 1.
Production de bois et sciages en 1989. — AGRESTE - Données IAA, n° 14.
La propriété forestière privée. — Collection de Statistique agricole, décembre 1987 (Étude n° 268).
Statistiques forestières annuelles. Résultats 1989. — AGRESTE - Données Agriculture n° 25.